

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur  | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur  |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée   | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées  |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée   | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées   |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque  | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées  |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur  | <input type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées   |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)  | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence  |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur   | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents   | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/<br>Comprend du matériel supplémentaire  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure   | <input type="checkbox"/> Only edition available/<br>Seule édition disponible  |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/<br>Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments: /<br>Commentaires supplémentaires:      La pagination est comme suit : [61]- 72 p.   |   |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

**Bibliothèque des Familles.**

**LE**

# FOYER DOMESTIQUE,

**Journal Religieux, Littéraire, Historique, Agricole et de Tempérance.**

---

Rédigé par un Comité d'Écrivains Catholiques.

---

*Le Foyer Domestique*, accessible à toutes les bourses par son bon marché, paraît le JEUDI, par feuille de 16 pages, double colonne, dont 12 pages de matières choisies, formant chaque année un volume de 624 pages.

*Comme les beaux anges de Milton, qui puisaient la lumière dans des vases d'or, les jeunes personnes viendront à notre Journal puiser cette éducation qui fait l'orgueil des mères et l'honneur des familles.*

---

**TROISIÈME ANNÉE.**

**Ottawa, JEUDI, 7 Février 1878.**

---

Les lettres pour abonnements, envoi d'argent, etc., doivent être adressées à Mr. l'Administrateur du *Foyer Domestique*, à Ottawa.

**Prix de l'Abonnement \$2.00 par Année.**

---

*Un Morceau de Musique chaque Mois.*

## Liste des Collaborateurs.

- Adam**, (Abbé F. L. T.)—Montréal.  
**Alleau**, (Abbé Th.) Missionnaire Apostolique, à Paris. (France.)  
**Amiot**, (Guil.) Avocat—Québec.  
**B.....** (Abbé G.)—Ottawa.  
**Baillargé**, (G. F.) Sous-Ingénieur en-Chef des Travaux Publics du Canada—Ottawa.  
**Beauchamp**, (Joseph)—Etudiant en Droit.—Montréal.  
**Bélanger**, (J. A.)—Ottawa.  
**Benoit**, (Alph.)—Ottawa.  
**Benoit**, (Sam.)—Ottawa.  
**Benoit**, (Dr. F.), M. D., Montebello.  
**Bourget**, (Jos. G.) Rivière du Loup (En Bas.)  
**Caouette**, (J. B.) employé civil—Québec.  
**Chandonnet**, (Abbé T. A.) Docteur en Philosophie, en Théologie et en Droit Canon.—Montréal.  
**Chapman**, (W.) — St. François de la Beauce.  
**Chauveau**, (l'Hon. P. J. O.)—Montréal.  
**Chauveau**, (Alex.) M. P. P.,—Québec.  
**Chemin**, (Abbé Léon) curé de Grenville.  
**Couture**, (Guillaume) rue Cabanais, Paris.  
**Chouinard**, (J. B. R.) Av , Québec.  
**Crevier**, (Dr. J. A.) Médecin-Naturaliste, Montréal.
- De la Bruyère** (Boucher)—Saint-Hyacinthe.  
**De Montigny**, (B. A. Testard)—Saint-Jérôme.  
**Dérome**, (F. M.)—Rimouski.  
**Desaulniers**, (Frs. L.)—Yamachiche.  
**Desaulniers**, (A. L.) Avocat.—Trois-Rivières  
**Desjardins**, (G. Alphonse.)—Lévis.  
**Desjardins**, (Dlle. Clara.)  
**De Vervins**, (M. le Comte A.) St. Louis du Missouri (Etats-Unis).  
**Dick**, (Dr. V. E.)—Château-Richer.  
**Dion**, (J. O.)—Bassin de Chambly.  
**Donnelly**, (James) Beauharnais.  
**Drapeau**, (Stanislas)—Ottawa.  
**Evanturel**, (F. E. Alf.) LL.B., Ottawa.  
**Faucher de St. Maurice**,—Québec.  
**Filliatre**, (R. P.) O.M.I.,—Ottawa.  
**Fréchette**, (Louis-Honoré)—Québec.  
**Gagnon**, (Ferd.)—Worcester, Mass., E. U.  
**Garneau**, (A.)—Ottawa.  
**Genand**, (J. A.)—Ottawa.  
**Graziella**, (Mlle ...)  
**Guay**, (Abbé Chs.) N.-D. du Sacré-Cœur.  
**Guillaume**, (Abbé C.) curé d'Embrun, diocèse d'Ottawa.  
**Guilmet**, (Abbé Ed) — Trois-Pissoles.
- Huguet-Latour**, (L. A.) A. M., N. P., Montréal.  
**Huot**, (Edouard)—Québec.  
**Langevin**, (Abbé Edm.) Vic.-Général—Rimouski.  
**L.....** (Eugène)—St. Raphaël.  
**Legendre**, (Napoléon)—Québec.  
**Le May**, (Pamphile)—Québec.  
**Lemoine**, (J. M.)—Québec.  
**Lerida**, (Mlle ...)  
**Lorrain**, (Léon) Etudiant en Droit, premier Lauréat au concours de poésie de l'Université-Laval, Iberville.  
**Malouin**, (J. A.)—Québec.  
**Marmette**, (Joseph)—Québec.  
**McCabe**, (L.)—Ottawa.  
**Meilleur**, (Dr. J. B.), —Québec.  
**Pallier**, (R. P.) O.M.I.—Ottawa.  
**Paquin**, (R. P.) O.M.I.—Ottawa.  
**Paquin**, (Elzéar)—Montréal.  
**Poirier**, (Pascal)—Ottawa.  
**Poisson**, (M. J. A.)—Arthabaskaville.  
**Renault**, (Eugène)—Montmagny.  
**Smith**, (Gustave)—Ottawa.  
**Sulte**, (Benj.)—Ottawa.  
**Tanguay**, (Abbé Cyp.)—Ottawa.  
**Tassé**, (Joseph)—Ottawa.  
**Tassé**, (Elie) Surintendant de l'Education, Winnipeg, (Manitoba.)  
**Tetu**, (Dr. L.)—Rivière-Ouelle.  
**Thibault**, (Chas.) Avocat—Montréal.  
**Turcotte**, (L. P.)—Québec.

Ainsi que plusieurs autres **Ecrivains** également disposés à enrichir notre Publication de leurs travaux.

## Sommaire des Matières.

	PAGES.		PAGES.
<b>Littérature.</b>		<b>Rédaction.</b>	
Souvenirs d'un Colporteur ( <i>Suite</i> ), par E. L * * .....	61	L'Eglise libre dans l'Etat libre, (3e Art.)..	67
<b>Critique.</b>		L'Evènement du Jour, par B. SULTE.....	68
Un Chanoine de l'Ancien Chapitre de Québec.—Etude littéraire et historique sur M. BERTRAND DE LA TOUR. Ses Œuvres et son Epoque ( <i>Suite</i> ), par P. C.....	64	Le Foyer Domestique, par l'abbé OUELLET.....	71
<b>Maximes et Pensées.</b>		Le Major Edmond MALLET.....	71
Diverses Pensées.....	63	Projet de Réunion des Elèves du Séminaire de St. Hyacinthe.....	72
		Faits Divers.....	72
		La Gazette des Familles.....	66
		Liste des Agents (Voir la 3e page du Couvert.	
		Bulletin des Annonces (Voir la 4e page du Couvert.	

## ABONNEMENT.

Ce Journal paraît le JEU-  
DI, et l'abonnement com-  
mence avec l'année, payable  
d'avance, comme suit :

CANADA.....\$2.00  
ETATS-UNIS...\$2.20  
EUROPE.....\$4.00

Pour ceux qui ne se  
conformeront point à  
cette règle, l'abonne-  
ment est de \$3.00, pay-  
able à la fin de l'année.

## DIEU.—PATRIE.—FAMILLES.

## ADMINISTRATION.

Tout ce qui concerne la  
rédaction ainsi que la cor-  
respondance se rattachant  
aux abonnements, envoi  
d'argent, annonces,  
impressions, &c., &c.  
doit être adressé à  
Mr. l'ADMINISTRATEUR  
du *Foyer Domestique*, à Ottawa,  
franc de port.

LE

**FOYER DOMESTIQUE,**

Journal Religieux, Littéraire, Historique, Agricole et de Tempérance.

Rédigé par un Comité d'Ecrivains Catholiques.

## Littérature.

[Pour le *Foyer Domestique*.]

ESQUISSE DE MŒURS.

## SOUVENIRS d'un COLPORTEUR

(RÉCIT FAMILIER.)

(Suite.)

## TROISIÈME PARTIE.

I.

## Douleurs et inquiétudes.



J'ÉTAIS de retour à Québec  
depuis huit jours.

Ces huit jours, je les  
portai, parceque d'abord  
la Providence le voulut, et  
puis, parceque c'était un  
devoir.

Je me résignai ; mais ce  
fut une bien pénible ré-  
signation. Il m'arriva des  
pensées horribles de sui-  
cide, pensées que je ca-  
ressai même, je n'ai pas honte de le  
dire, parce qu'il y a certaines heures  
dans la vie où le chagrin — un chagrin  
bien senti — amène le désespoir ; et le  
désespoir est le frère malheureux de la  
folie ; et la folie engendre bien des  
lâchetés. Le suicide en est une.

J'ai toujours cru qu'on ne pouvait se  
suicider sans être fou. L'existence est  
quelquefois bien pesante ; mais si

pesante qu'elle soit, quand le moral  
n'est pas trop affaibli, on porte le far-  
deau, sauf à se courber en deux.

Pour accomplir ces grands efforts, il  
faut l'assistance de Dieu.

Et puis, je venais d'avoir les adieux  
suprêmes d'une mère chérie, sur son  
lit de mort, les adieux d'une sainte,  
aujourd'hui au Ciel. J'avais épanché  
dans son cœur mes peines et mes dou-  
leurs. Elle m'avait montré le Ciel en  
me disant : Espère.

A vrai dire, je n'osais plus espérer.  
Martial Boily était à la campagne, sur  
sa ferme, avec sa fille Rebecca.

Tous les matins je descendais à la  
Basse Ville, je parcourais les marchés.  
Il y en avait deux à cette époque : un  
sur le bord du fleuve et l'autre sur le  
carré, vis-à-vis l'Eglise, ou plutôt de  
la Chapelle de la Basse Ville.

Dans l'affluence de gens qui appor-  
taient des denrées de toute espèce sur  
ces marchés, j'espérais rencontrer quel-  
qu'un qui m'apportât des informations  
quelconques, à moi-même, de se croire  
du Pays où étaient toutes mes espéran-  
ces, toutes mes amours, ce nouvel Eden  
qu'habitait Rébecca, cette chère enfant  
de mes plus beau rêves de bonheur,  
qui, peut-être, me disais-je, ne pense  
plus à moi et m'a oublié.

Il devait se passer quelque chose  
d'extraordinaire à la ferme de Martial  
Boily. Autrement je ne me serais pas  
expliqué son absence lors des funé-  
railles de ma pauvre mère qu'il aimait.

Toute ma famille, mon père, surtout,  
qui avait pour Boily une amitié pro-  
fonde et sincère, avait été désolée de  
cette absence.

Plus d'une fois je voulus me rendre  
à la ferme ; mais les convenances so-  
ciales ont parfois de déplorables rigueurs

auxquelles je devais me soumettre.

Un matin, c'était à la fin de Juin, j'errais, comme de coutume, sur les quais de la Basse Ville.

Un homme, que je ne reconnus pas d'abord, vint à moi et, me tendant la main :

Ah ! mon Dieu, me dit-il, que je suis content de vous rencontrer.

C'était le père de la malheureuse folle "au pain blanc."

Il me parut rajeuni de vingt ans. Il me sembla qu'il avait presque entièrement dépouillé l'homme d'autrefois qui a bien souffert pour revêtir le nouvel homme qui aspire à longs traits un bonheur inespéré.

—Oui, que je suis content de vous revoir, répéta-t-il, et j'ai bien des nouvelles à vous apprendre.

Moi, qui attendais ces nouvelles avec tant d'anxiété. Au petit bonheur.

—Un instant, ajouta-t-il ; j'achève de vendre mes effets et je suis à vous.

—Vous vendez ?.....

—Oui, les effets de M. Martial Boily ; je suis à son service ; attendez-moi.

Il disparut. Je n'eus pas le temps de lui demander si les nouvelles qu'il m'apportait étaient bonnes ou mauvaises ! Cependant je me permis d'augurer quelque chose de favorable.

L'espérance — on l'a bien nommée — est une des filles de la Providence qui allègent les souffrances en leur montrant le Ciel, où il n'y a plus de souffrances.

## II

Un beau rayon de soleil dans un ciel sombre — Espoir.

—Et maintenant, me dit Bazile, que j'ai expédié les affaires du Bourgeois, vous me direz par où l'on doit commencer, quand on a bien des choses à dire ?

—Par où vous voudrez, mon cher ami.

—Eh bien, par moi, bien que ce ne soit guère poli. Vous pardonnerez bien à un pauvre homme comme moi de vous dire, la joie dans l'âme, la félicité dans le cœur, comment il est passé d'une position presque désespérée en une autre qui lui a donné le bonheur, relativement au moins. C'est une transition exceptionnelle que je crois digne de votre bienveillante attention. Je dis bienveillante attention, car nous n'avons pas oublié votre passage dans

ma pauvre chaumière, à Beaumont. Vous vous rappelez dans quel dénûment vous nous avez trouvés ; mais ce que vous avez oublié, dans votre excellent cœur, c'est l'assistance que vous nous avez donnée. Vous vous rappelez les faits. Une femme malade ; un petit être qui venait de voir le jour ; une pauvre insensée ; trois autres enfants encore dans la première enfance... tout cela, mon grand ami, sur les bras d'un pauvre homme plein de courage, mais sans ouvrage. Ah c'est que vous n'avez jamais connu l'humble position d'un Père plein d'affection à qui l'on demande du pain et qui n'en a pas à donner.

C'est dans un accès de suprême découragement que vous me trouvâtes en frappant à ma porte. En passant, vous nous avez jeté l'obole du pauvre ; et quand vous êtes parti ma pauvre femme me dit :

—Il ne faut jamais désespérer, Bazile ; vois-tu, la Providence est venue à notre secours au moment où tu avais le moins de confiance en Elle.

—Mais mon cher ami, lui dis-je, à quoi bon rappeler une offrande qui ne mérite pas même qu'on y pense. Vous m'humiliez.

C'est possible ; mais au dessus de votre humilité, je dois placer la reconnaissance. Ma femme, qui est une sainte, ah ! oui, une sainte, ma souvent dit : si jamais tu rencontres le Colporteur, tu sais ce que tu auras à faire. Or je vous rencontre aujourd'hui et je vais tâcher de payer ma dette, oui, ma dette et celle de ma femme ; mais une dette agréable, celle-là.

J'étais réellement humilié ; mais j'oubliais momentanément que le moindre bienfait jeté dans de bons cœurs y recueille une ample moisson de gratitude.

Bazile continua :

—Voulez-vous me permettre de vous parler un peu de notre entrée dans la vie, conjointement ma femme et moi, ne serait-ce que pour vous prouver que le dénûment où vous nous avez trouvés, n'est pas le fait de notre paresse. Un honnête homme, Monsieur, et je me flatte de l'être, a toujours à cœur de confier à un autre honnête homme que si les épreuves du bon Dieu l'ont accablé, lui et sa famille, c'est parce que c'était dans les décrets impénétrables de la Providence et non pas

parce que c'était la faute de l'éprouvé.

Or, écoutez notre histoire à nous deux, ma femme et moi. Ça ne vous ennuiera pas parce que ça ne sera pas long. Ma femme, en se mariant, pouvait compter sur un héritage paternel de trois cents louis. C'est la dot qu'elle m'a apportée en se mariant ; et, *pécuniairement* parlant, c'est plus que je ne pouvais lui offrir ; mais je lui donnais, en échange, une affection que les événements heureux ou malheureux n'ont jamais altérée. J'ai l'air de me vanter, Monsieur, mais c'est un orgueil qui est permis quand on a en sa faveur le témoignage de son épouse. Cela prouve tout simplement qu'il y a sympathie entre les deux. Et c'est beaucoup.

Malheureusement la dot de mon épouse n'était appuyée que sur les promesses du Beau-Père ; pas un titre n'en assurait la revendication. Plus tard, le Beau-Père se trouva dans de mauvaises affaires ; il fut obligé d'avoir recours à un misérable usurier, un nommé Jean Bouin, qui le ruina par des exactions de toute espèce.

J'avais compté sur la dot en question ; dans cet espoir, je m'étais permis certaines transactions. La ruine du Beau-Père entraîna la mienne. De pareilles catastrophes dans les familles ne sont malheureusement pas rares.

Voilà notre vie en deux mots. De malheur en malheur, de viscissitudes en viscissitudes, — l'une ne vient jamais sans l'autre, vous le savez — nous en sommes arrivés au point où vous nous avez vus sous notre misérable toit, à Beaumont, où vous êtes apparu comme un bienfaiteur inattendu.

Mais, je viens de vous le dire, il me restait une sainte, ma femme ; une femme qui m'aimait dans toute l'ardeur de son âme ; dans toute la plénitude de son cœur. C'est elle qui m'a sauvé du désespoir.

Car la femme, dans les malheurs de la famille, trouve dans son cœur beaucoup plus d'héroïsme que l'homme.

Et sur son lit de mort, dans sa dernière maladie, le jour où vous lui prescâtes la main avant de nous laisser, croyant sans doute lui dire l'adieu éternel, elle me disait, me voyant accablé sous le poids d'inquiétudes poignantes, elle me disait, en m'entourant de ses bras que la mort voulait raidir, en me montrant le crucifix à la tête de son lit et le Ciel que la lune éclairait

à travers les lambeaux qui masquaient nos fenêtres :

— Bazile, le Bon Dieu nous éprouve, c'est qu'il nous aime. Les épreuves cesseront, crois-moi.

Cette parole d'une mourante me consolait. Et j'avais besoin de cette douce, bien douce consolation, car je crois que Dieu m'eût abandonné. Mais c'est assez parler de nous, mon cher Monsieur ; je vais en finir : grâces au Ciel, ma femme est aujourd'hui parfaitement rétablie ; le petit qui venait d'arriver au monde, lorsque vous êtes passé, est aujourd'hui en Haut, avec les anges comme lui.

— Et votre pauvre idiot, lui dis-je ?

— Vivante encore, mais d'une grande faiblesse. C'est, à vrai dire, la seule souffrance que Dieu nous ait laissée du passé ; enfin, il n'y a pas de bonheur sans mélange, comme on dit.

— Bonheur, vous dites.

— Oui, nous sommes heureux, comparativement au moins. Je n'entrerai pas dans le récit des circonstances qui m'ont obligé de changer de domicile et m'ont engagé à me transporter dans la paroisse où j'ai trouvé de quoi faire subsister ma famille, au service de votre ami, M. Martial Boily.....

— Mon ami, M. Martial Boily ? Comment le savez-vous ?

— Je vais vous le dire. Je vous ai demandé la permission de commencer par moi ; c'est votre tour.

— Bien ; mais il est midi ; vous allez venir dîner avec moi ; après nous causerons.

E. L.

(A continuer.)

#### Maximes et Pensées.

Celui qui garde sa langue garde son âme et celui qui est inconsidéré dans ses paroles en ressentira du mal.—MGR. LANDRIOT.

\*\*\*

Nous sommes si accoutumés à nous déguiser aux autres qu'à la fin nous nous déguisons à nous-même.

\*\*\*

Il faut être bon citoyen et sacrifier à sa patrie, dans le besoin, ce qu'on a et sa propre vie.—BOSSUET.

## Critique.

[Pour le Foyer Domestique.]

UN CHANOINE

DE

L'ANCIEN CHAPITRE DE QUÉBEC.

ÉTUDE LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE

sur

M. BERTRAND DE LA TOUR,

SES OEUVRES ET SON ÉPOQUE.

I.

(Suite.)



M. PEPIN avait été trop rigoureux, il est possible que M. de L'Orme, si bien reçu, ait été trop indulgent. Toujours est-il que les affaires s'étant embrouillées de plus en plus, M. Fornel, chanoine, avait été envoyé à son secours en 1728, et que celui-ci n'ayant point réussi, M. de La Tour allait tenter la même entreprise.

Il n'était pas homme à se plaire indéfiniment à l'Abbaye de Maubec, même en supposant qu'on eût tous les jours tiré du fusil, chanté des *Te Deum* et fait des feux d'artifices en son honneur. L'Archevêque de Tours l'attira dans son diocèse, le fit chanoine et officiel, le chargea de la visite des Communautés religieuses, comme il en avait été chargé en Canada, et son grand talent pour la prédication ayant été remarqué, il commença bientôt cette longue série de Stations, de Retraites et de Conférences à Toulouse, sa ville natale, à Amboise, à Loches. à Angers, à Bayonne, à Oléron et dans presque toutes les villes du midi, qui, avec ses innombrables écrits, rendirent son nom familier à toute la France.

Du reste, une lettre collective et signée de six chanoines, qui lui fut adressée lorsque sa décision fut connue,

ne laisse aucun doute sur ce point. (1)

" Nous sommes mortifiés d'apprendre par votre lettre, que vous ne pensez plus à vous rejoindre à nous, et que vous comptez sortir de notre corps. Cela ne doit nullement diminuer l'union qui est entre nous, nous vous prions de vous souvenir toujours de nous dans vos saints sacrifices, et d'être persuadé que nous serons toujours avec beaucoup d'estime et d'attachement, etc."

Ce n'est pas cependant qu'il n'y eût eu quelques petits nuages dans la correspondance du Doyen avec le Chapitre, restes des anciens démêlés à propos des questions d'argent, auxquelles je soupçonne M. de La Tour, d'avoir tenu beaucoup plus en sa qualité de docteur en droit civil que par intérêt. Les choses avaient été poussées à une saisie d'une part, et à un appel comme d'abus de l'autre. Ce litige avait été engendré par la grande affaire de M. de Lotbinière. Il n'est pas de procès digne de ce nom qui n'ait eu sa petite postérité. Il s'agissait de savoir si M. de la Tour, arrivé depuis, devait payer sa part des frais.

Dans ses lettres, le Chapitre paraît avoir la plus haute opinion de M. le Doyen, à tous égards, excepté comme financier. Alors pourquoi l'avait-on chargé d'aller mettre ordre à des affaires qui avaient déjà fait le désespoir de plusieurs procureurs ?

Prédicateur avant tout, M. de La Tour, en arrivant, s'était mis à donner des missions aux fermiers des Abbayes, qui, écrit-il, n'en avaient pas eues depuis un temps immémorial. Tandis que dans sa première épître aux chanoines (14 mars 1732), il leur annonçait cette bonne nouvelle, ceux-ci apprenaient, d'autre source, que les lettres de change tirées sur lui avaient été protestées.

M. l'éconôme de Québec, ne trouva pas ces opérations bien brillantes, et, dans une très longue remontrance, dont le projet a été conservé, on dit, entr'autres choses peu agréables, qu'il est sans doute bien édifiant de prêcher des missions, que l'on n'ignore point le grand bien que peuvent faire les sermons de M. le Doyen, en comparaison de ceux des curés payés par le Chapi-

(1) J'ai à remercier M. Laliberté, de l'Archevêché, et M. le Docteur Meilleur, Régistrare de la Province, pour la complaisance avec laquelle ils ont facilité mes recherches, dans les archives confiées à leurs soins respectifs.

tre ; mais, qu'après tout, c'est là le devoir de ces derniers, et que c'était celui de M. le Doyen de ne pas laisser protester les lettres de change, chose qui pouvait faire grand tort au crédit de la Maison. La réponse de M. de La Tour est assez piquante.

" Rien n'est plus sage, dit-il, que les règles de médiocrité que vous donnez pour la distribution de la parole de Dieu : en effet, quand un chanoine de Québec prêche les fêtes et les dimanches, on doit être content de lui. Vous verrez par le succès des lettres de change de cette année, si la suspension des comptes, si la mission d'Orléans, si le voyage de Toulouse ont été la vraie cause du protêt des autres."

Il explique ensuite que les lettres de change du Chapitre seront toujours exposées à être protestées, tant qu'on les tirera sans tenir compte de l'augmentation des dépenses et de l'état de la gestion, enfin tant qu'elles excéderont les revenus nets des biens. Après avoir montré que les nouveaux marchés qu'il a conclus feraient gagner considérablement, il ajoute : " Vous voyez, par là, que le spirituel n'est pas incompatible avec le temporel." (Paris, 20 avril 1733.)

Dans une lettre précédente (Toulouse, 22 mai 1732), il avait donné de sages conseils assurant le Chapitre qu'en les suivant il y aurait moyen de rétablir les choses. Il est à remarquer qu'il traite les affaires d'une manière large et libérale ; mais qui n'en est pas moins conforme au véritable sens pratique. Il recommande d'arranger les titres, de mettre un intendant laïque sur les lieux, de mettre des troupeaux dans le pays, de pousser plus activement les procédures que l'on avait commencées pour obtenir le permis d'une coupe de bois, de refaire à neuf les édifices qui menaçaient ruine, au lieu de continuer le système de réparations coûteuses et insuffisantes ; enfin il se récrie au sujet de la mauvaise administration passée et des procès que l'on s'était mis sur les bras. Un de ces litiges était, paraît-il, tellement odieux, que le parlement avait menacé le procureur d'interdiction, d'amende et d'emprisonnement, s'il formait de nouvelles oppositions.

" Des réparations qui vous toucheront sans doute d'avantage, " ajoute-t-il, " ce sont celles qui regardent le service de Dieu. En effet, plusieurs des

églises dont le Chapitre était décimateur ou patron, se trouvaient dans un état pitoyable ; celle du prieuré de Chézelles était tellement délabrée que l'Evêque l'avait interdite ; presque toutes étaient très-mal pourvues d'ornements ; à Neuilly, écrivait-il, il y a pour toute ressource une chasuble, une aube et deux amicts : tout cela sert également le jour de la fête (la Toussaint) et le jour des morts."

Si ces passages font honneur au zèle religieux et à la piété du Doyen, ce qui suit montre également son bon cœur et son désintéressement. (4 mai 1734.)

" Le séjour que je fais ici ne peut vous nuire, puisqu'il ne s'était présenté encore personne qui voulût du Doyenné, la place eût été toujours également vacante quand même j'aurais fait ma démission, comme j'ai été sur le point de la faire, et malgré les offres que m'a faits Mgr. l'Evêque de me conserver mon revenu, je lui ay déclaré et je vous déclare que je n'en veux rien toucher ; pour le prix qui peut me revenir je vous prie de l'emploier partie à la décoration de l'Eglise et partie en faveur des pauvres enfants du petit Séminaire à votre choix."

On sera peut-être surpris d'apprendre que le revenu net des Abbayes de Maubec et de Lestrées, dont la gestion causait tant d'embarras, avec leurs prieurés, leurs juridictions, leurs métairies, leurs bois, leurs moulins, leurs étangs, leurs droits féodaux de toute espèce dépassait rarement 3,000 livres, et que toute l'ambition de M. de L'Orme de M. de La Tour, et de tous ceux qui s'en sont occupés était de le faire arriver à 4,000 livres.

Le Chapitre était pauvre et ce n'était pas mauvaise volonté, s'il ne faisait point les choses plus libéralement.

On écrivait de Québec à M. de La Tour :

" Les 4,700 livres que nous avons acquittées avec les frais de procès, les charges indispensables du Chapitre, pour payer les chœurs, enfants de chœur, sacristains, organiste, pour l'aumônier du palais, M. Grouard, et autres, avec les dépenses ordinaires et extraordinaires de la sacristie ont absorbé cette année-là, tout le fonds de 8,000 livres, que nous avons en Canada, avec les 500 livres que nous recevons de la Fabrique ; vous n'en serez pas surpris vous-même si vous en faites le compte. Ainsi n'ayant à partager que les 3,000 que nous tirâmes sur M. de Lorme ; cette somme ne put produire que 408 livres pour vous, 308 pour les dignités, et 208 pour les chanoines."



La lecture de toute cette correspondance, et de celle de M. de L'Orme, m'a reporté par la pensée bien au delà du dix-huitième siècle. N'est-ce pas une chose étrange que ces antiques Abbayes, dont une avait été fondée par le Roi Dagobert, aient été la propriété de chanoines de la Nouvelle-France, que les vieilles métairies qui en dépendaient aient été régies sur des ordres partis de Québec! On a même vu qu'un délégué, des curés et des fermiers, avait été sur le point de venir porter leurs doléances à leurs seigneurs et maîtres, aux pays des Algonquins et des Hurons.

Cette vieille féodalité de la France, qui déjà menaçait ruine, comme les édifices dont il est question, devait s'écrouler avec fracas avant la fin du siècle. Un rejeton de ce système plus simple et moins chargé d'abus s'implantait en même temps dans notre sol: il devait grandir, se développer et mourir paisiblement au moment où la société dont il avait protégé les commencements, se croirait assez forte pour s'en rendre indépendante. Que de sujets de réflexions!... Mais elles nous mèneraient trop loin, et si le lecteur le veut bien, nous reviendrons un peu en arrière dans notre récit, que nous reprendrons à l'époque du départ de M. de La Tour.

Les dernières mentions qui sont faites de lui dans les registres du Chapitre de Québec, se trouvent en 1732 et en 1734. Par une délibération en date du 12 octobre 1732, les chanoines l'autorisent à gérer leurs affaires une *troisième année*, conjointement avec M. de l'Orme, ce qui paraît étrange, car il y avait moins d'un an qu'il était parti. On lui tiendra compte de ses appointements comme s'il fût resté ici, y est-il dit, ne pouvant lui offrir aucune indemnité. En 1734, se trouve une autre délibération en faveur de M. de l'Orme seul, et la même année, les provisions de curé de Québec données à M. de St. Féréol, par le Supérieur du Séminaire des Missions Etrangères de Paris, mentionnent la renonciation de M. de La Tour, *Suo chirographo* à ce bénéfice. On avait prié le Supérieur de Paris de savoir le dernier mot de M. de La Tour, et en même temps, on l'avait chargé par procuration de nommer un autre prêtre, si le doyen refusait. Le Chapitre protesta contre l'installation de

M. de St. Féréol. Tout ceci donne bien à penser que jusque-là on avait espéré ramener à Québec le jeune et brillant sujet qui s'en avait éloigné.

P. C.

(A continuer.)

### La Gazette des Familles.

Nous avons adressé à MM. les Agents du *Foyer Domestique* les deux premiers numéros de la *Gazette des Familles* de la nouvelle année, dans l'espoir qu'ils pourront rendre service à cette Publication, spécialement recommandée par NN. SS. les Evêques de la Province ecclésiastique de Québec, en la répandant dans les familles par leur influence et leurs soins.

Les matières insérées dans la *Gazette des Familles* forment une variété de sujets fort précieux, et tout à fait propre à l'instruction religieuse et morale des familles canadiennes-françaises du pays.

Nous remercions cordialement toutes les personnes qui ont bien voulu aider à la propagation de cette feuille jusqu'à ce jour, et nous espérons qu'elles continueront d'accorder leur puissant patronage à cette œuvre, en aidant et facilitant les opérations des Agents qui accepteront cette patriotique mission de propager la *Gazette des Familles* au sein de la population catholique des divers diocèses de la Province de Québec.

La rédaction et l'Administration de cette feuille étant complètement séparées de celles du *Foyer Domestique*, la correspondance devra se faire dans les conditions voulues, et telle que mentionnée dans chacune des deux Publications sus-mentionnées.

### L'ADMINISTRATION.

N. B. Nous mettons des exemplaires de ces deux publications à la disposition des Agents, pour propagande, quand cela nous est demandé.



## LE FOYER DOMESTIQUE.

Ottawa, Jeudi, 7 Février 1878.

### Les deux Autorités parallèles ou l'Eglise libre dans l'Etat libre.

(Traduit de la "Civiltà Cattolica" pour le  
Foyer Domestique.)

#### III

De là on voit clairement combien est déraisonnable l'idée d'un parallélisme entre l'Eglise et l'Etat. Nous voudrions savoir de M. Cassani s'il croit la fin terrestre à laquelle tend l'Etat, parallèle à la fin céleste, à laquelle tend l'Eglise. Le dire ne serait rien moins qu'établir pour l'homme, deux fins, toutes deux suprêmes, toutes deux dernières, en un mot, séparer la vie présente de la vie future. L'homme est un, bien qu'il soit composé d'une âme et d'un corps, d'un esprit et de sens. Sa fin dernière est une par conséquent. Si elle est une, cette fin suprême, ce qui est suprême ne pouvant être égale, il s'en suit nécessairement que toute autre fin doit lui être subordonnée et n'être qu'un simple moyen pour y arriver.

Or, laquelle des deux fins (ou la terrestre voulue par l'Etat, ou la céleste que se propose l'Eglise) est vraiment dernière et suprême? Oser prétendre que c'est la fin terrestre ne serait que le rêve d'un insensé : ne serait-ce pas, en effet, soumettre le ciel à la terre, l'éternité au temps, l'esprit à la chair, Dieu à l'homme? Dès lors, la vraie fin dernière et suprême de l'homme, c'est la fin céleste : à celle-ci par conséquent doit être subordonnée et soumise sa fin terrestre.

L'Auteur reconnaît que, le même individu appartenant en même temps aux deux sociétés civile et religieuse, il ne peut être question de séparation réelle entre elle. Mais si la séparation

n'est pas possible dans le sujet soumis au mouvement, comment voulez-vous qu'elle le soit dans les principes qui doivent imprimer ce mouvement? Sans doute, les moteurs pourront être distincts, ils devront même l'être au moins virtuellement, quand les mouvements à produire seront divers. Mais quelque distincts que soient ces moteurs, ils ne pourront jamais être séparés : loin de là, ils devront nécessairement s'harmoniser entr'eux et même, l'un devra subordonner son action à l'action de l'autre, quand l'impression à donner aux mouvements le réclamera. Autrement il, pourrait se faire qu'un moteur entraînant le mobile à l'Orient et l'autre à l'Occident. D'où, cette sentence du Rédempteur : *Personne ne peut servir deux maîtres*, c'est-à-dire, personne ne peut obéir à deux chefs entre lesquels n'existe pas une corrélation nécessaire. En deux mots, si le sujet à mouvoir est un, il faut aussi que le mouvement soit un, que le moteur soit un : nous disons un, non physiquement mais moralement, c'est-à-dire, un de cette unité qui résulte de l'ordre dans lequel les divers moteurs sont convenablement harmonisés entr'eux.

L'Auteur ajoute que les deux sociétés (l'Eglise et l'Etat) tendent l'une et l'autre à l'amélioration de l'homme. Mais l'Etat obtiendrait-il réellement cette amélioration, si la fin terrestre qu'il procure était en contradiction avec la fin éternelle à laquelle conduit l'Eglise? Et cet accord peut-il s'obtenir là où l'Etat va son chemin sans s'inquiéter aucunement de l'Eglise?

#### IV.

Le Parallélisme sus-dit, savez-vous où il conduirait? A un résultat affreux : à la constitution de deux consciences dans l'homme, et à la politique indépendante de la morale. C'est une sorte de manichéisme que s'introduirait ainsi dans l'ordre social.

L'Etat indépendant de l'Eglise, c'est l'Etat indépendant de la loi divine que l'Eglise propose et interprète. Direz-vous que l'Etat assume le pouvoir de proposer et d'interpréter la loi divine? Mais alors, vous transformez l'Etat en Eglise et vous introduisez la plus affreuse tyrannie : l'esclavage des âmes, que si, pour éviter une pareille monstruosité, vous émancipez l'Etat de

la loi divine et le constituez autonome, son propre législateur, alors, vous avez la politique indépendante de la morale, dont nous parlions plus haut. C'est là l'idée des États moderne : ils se croient tout permis. Leur volonté, leur intérêt, telle est pour eux la loi suprême de la justice sociale. La moralité est remplacée par la simple légalité et la légalité ne dépend que de la volonté de celui qui gouverne.

De là dans les sujets résulte la formation de deux consciences : l'une qui oblige d'obéir à l'État quoi qu'il commande, l'autre, qui impose, dans tel ou tel cas, de regarder cette obéissance, comme une offense à Dieu ; l'une qui astreint l'homme à l'accomplissement de ce qu'il a plu à l'État de prescrire ; l'autre qui lui intime de rejeter comme non permise la chose prescrite.

On raconte qu'un jeune soldat très-ignorant disait un jour à quelques-uns de ses camarades : — On m'a contraint à prêter le serment de fidélité. Je l'ai prêté parce qu'il est prescrit par la loi. Mais Dieu, qui voit mon cœur, sait très-bien que je n'entends pas garder ma parole à un gouvernement illégitime et scélérat. — Ce fait, qui ferait rire s'il ne révoltait par l'énormité de l'ignorance qu'il accuse sur un point si grave, deviendrait la règle morale dans l'hypothèse du parallélisme.

Deux consciences : l'une régulatrice des actions extérieures, sous la direction de l'État ; l'autre, régulatrice des actes intérieurs, sous la direction de l'Église. Et ainsi, la même action qui étant imposée par la loi politique, devrait être accomplie, serait en même temps reprouvée, parce qu'elle est condamnée par la loi divine. C'est ce que prétendent en réalité et aux applaudissements de toute la presse libérale, les politiques aveugles qui sont aujourd'hui à la tête de la Prusse. Ils reprochent aux catholiques de ne pas se soumettre aux fameuses lois de moi. C'est l'exemple du soldat dont nous parlions tout-à-l'heure qu'ils voudraient leur voir imiter. selon eux, les catholiques sont obligés par leur conscience civile à suivre des ordonnances que leur conscience religieuse condamne comme uniques et comme contraires aux commandements de Dieu. Théorie à la vérité bien commode pour les amateurs du monde ; mais détestable aux yeux de quiconque à conservé un sentiment d'honnêteté et

comprend l'impossibilité de séparer des actes intérieurs des actes extérieurs, ceux-ci, d'ailleurs, n'étant que la manifestation et l'effet de ceux-là. (*Communiqué.*)

### L'Événement du jour.

Au moment où les lecteurs recevront ce numéro du *Foyer* le Parlement fédéral s'ouvrira.

Foule dans les rues, foule sur la place du Gouvernement, bousculade générale dans les corridors et les galeries des Chambres.

Les soldats paradent, les chevaux piaffent, le canon tonne, les grandes grilles dorées s'ouvrent, la voiture de Lord Dufferin arrive au petit trot, escortée de nombreux militaires aux panaches étincelants, aux uniformes chargés de broderies, traînant des sabres, battant le pavé, attirant tous les regards.

Tel que se présente maintenant le vaste carré qui règne entre le Parlement et les Ministères, le déploiement que je viens de vous faire entrevoir ne manque pas d'être imposant.

L'architecture n'a rien élevé au Canada de plus remarquable ni de plus grandiose que ces trois masses de pierres pâles, à fenêtres longues et étroites, à tourelles sculptées comme les pièces d'un riche jeu d'échecs, à crêtes de fer doré et rayonnant au soleil. Une aile qui n'est pas achevée, mais qui promet d'avoir son importance, dresse déjà dans les airs une tour que l'on va pousser, paraît-il, au-delà de la hauteur atteinte par la fameuse tour centrale.

Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales !

Et des drapeaux sur les tourelles, des drapeaux sur les banques et les hôtels du voisinage, le va-et-vient des voitures conduisant les dames vers la chambre du Sénat, et le soleil, (il a été invité) resplendissant sur l'ensemble. Ah ! c'est bien beau !

Le Gouverneur arrive sous la tour centrale. Ne craignez rien, lecteurs, elle est encore solide. Les journalistes se sont amusés au dépend du public. Il s'écoulera plus que notre existence avant que ce fier pilier ne prenne des airs penchés et ressemble le moins au tour de Pise. Restriction

faite, toutefois, pour le cas où les fédéraux auraient la fantaisie de la lancer dans les nuages, comme ils en faisaient la menace ces années dernières.

Si nous en avons le loisir, vous monteriez là-haut et vous y admireriez l'un des plus beaux paysages du Canada.

Mais le Gouverneur attend. " J'ai failli attendre ! " mot terrible. Ce n'est pas la faute de M. Kimber, grand-maître des cérémonies, qui est la politesse et l'exactitude mêmes. Le voilà qui salue Lord Dufferin, celui-ci descend de voiture. La musique éclate : *God save the Queen*. Les Gardes sont splendides avec leurs énormes bonnets à poil. Le vestibule est plein de monde. Le groupe doré le traverse avec fracas et pénètre par la droite dans les salles où nous le suivrons.

Ce vestibule est nu. Ses murs ne disent rien. La rangée de grosses colonnes qui le coupent en deux a l'air embarrassée de se voir là toute seule. Il est vrai que, ça et là, on a taillé dans la pierre des représentations de fruits, de fleurs et d'animaux du Canada. Mais ce n'est pas assez. Si nous avons des marbres, bustes, statues, à jucher quelque part, l'endroit s'offrirait de lui-même. Les étrangers se figurent que nous avons trop de place et pas assez de grands hommes à mettre en relief. On les croirait sur parole, car, en vérité, dans nos plus belles salles publiques, il se remarque une désolante absence des nobles souvenirs que provoquent toujours les traits d'un guerrier, d'un législateur, d'un poète ou d'un peintre chers à la nation. Si la jeunesse se plaît à ignorer ses aïeux, c'est parce qu'on ne cherche pas à les lui faire connaître. Avec eux, cependant, tout n'est pas mort ; leurs œuvres sont notre héritage ; l'ingratitude est incompatible avec la possession de leurs bienfaits. Il est temps d'y songer. Nous, qui ne vivons pour ainsi dire que par le culte de la tradition, politiquement et nationalement, il nous faut notre galerie de famille, de gloires nationales. La noblesse des croisades a traversé les âges, tirant l'une de ses principales sources de valeur et de cohésion de cet enseignement de race. Elle cultivait la science de son histoire que ne possédaient point les autres classes de la société, et que ses ancêtres lui avaient léguée, le plus souvent pour unique

fortune. En mettant le pied sur le seuil du Parlement canadien, nous aimerions à rencontrer des signes manifestes des générations qui y précédèrent la nôtre, et parmi leurs hommes marquants, il conviendrait de choisir pour gardes d'honneur ceux-là surtout qui combattirent avant l'aurore de nos libertés. La galerie de portraits des Orateurs correspond, en partie, à cette idée, qui demande à être adoptée plus largement dans la pratique.

Le Gouverneur est donc entré dans l'édifice. Il est le seul homme du Canada qui n'ait pas le droit de s'y montrer, excepté dans l'appareil ci-dessus et pour y remplir les fonctions d'ouverture et de clôture des Chambres. Ainsi le veut le peuple souverain. Si le chef de l'exécutif, qui est ici comme la Reine en Angleterre, prenait l'habitude de fréquenter le Sénat ou les Communes, il soulèverait toutes les susceptibilités de convention. Sa présence signifierait cabale, menées politiques, influence indue. Il faut qu'il avertisse son monde ; et il ne doit le faire que pour conférer avec les corps de l'Etat réunis. On ne le voit jamais aux Communes, où sa personne serait un sujet d'alarme pour les deux cents rois qui y siègent. Chaque député étant revêtu du pouvoir de dicter la loi à ses compatriotes, il ne souffrirait pas "chez lui" la vivante personnification d'une autre grande autorité capable de lui porter ombrage. Nous sommes loin de Louis XIV affirmant en plein Parlement que l'Etat c'était Lui. Sans avoir en main le fouet de chasse que le monarque français portait poliment, le jour de cette déclaration, il paraît que la vue d'un gouverneur en chair et en os produirait des effets désastreux sur le moral de la Constitution et que l'équilibre des pouvoirs s'en ressentirait à un degré extraordinaire. C'est possible. Rappelons-nous la sensibilité phénoménale de la machine parlementaire, et inclinons-nous devant la prévoyance qui s'ingénie à lui épargner des variations.

Il y a plus que cela. Le peuple lui-même, le peuple qui nomme ses députés, n'a pas le droit d'assister aux séances des Communes. Les délibérations sont sensées ne pas être entendues par des oreilles profanes. Depuis trois quarts de siècle seulement, on a commencé à admettre quelques visiteurs

daïns l'enceinte où siègent les membres; puis on a ouvert les galeries; peu à peu, la foule s'y est introduite, au moyen de cartes de faveur, mais il reste deux traces remarquables du principe: 1o les séances débutent à huis clos; cela dure dix minutes; 2o sur une simple observation d'un député "qu'il y a quelqu'un dans les galeries" le public est prié de se retirer. Ce dernier fait se produit rarement; il faut qu'il y ait des raisons graves, comme des scènes de désordre ou une trop vive altercation entre les discutants.

Mais c'est au Sénat que nous devrions être.

Le Gouverneur est déjà sur le trône entouré de son état major, des ministres en habits de cour, des principaux fonctionnaires du Sénat. Une centaine de dames en toilette de grand gala siègent parmi les sénateurs. Les galeries sont encombrées jusque dans les moindres recoins.

L'Exécutif et le Sénat, ou Haute-Chambre, se trouvent ainsi rassemblés, mais il manque le troisième corps de l'Etat appelé les Communes.

Le Gouverneur donne ordre à M. Kimber d'aller les prévenir qu'il les attend au Sénat.

Le maître des cérémonies, avant de sortir, ferme la balustrade de cuivre à hauteur de poitrine qui sépare le bas bout de la chambre de la partie où siègent les sénateurs, puis il va frapper à la porte de la Chambre des Communes; il est introduit par le sergent d'armes, et, s'adressant à l'Orateur, il lui dit: "Son Excellence le Gouverneur Général attend les Représentants des Communes au Sénat." Ayant salué, il se retire. L'Orateur annonce alors que le Gouverneur demande à voir les Communes; et là dessus, les députés se lèvent pêle-mêle et se rendent au Sénat, où ils se placent dans l'espace laissé libre par la balustrade.

Le Gouverneur reçoit des mains de son secrétaire le discours qu'il a préparé conjointement avec ses ministres, et le lit à haute voix, d'abord en anglais, puis en français, ayant le soin de lever son chapeau chaque fois qu'il dit: "Honorables Messieurs."

La cérémonie se termine ici. Chacun se retire à sa convenance, les Communes dans leur salle, le Gouverneur au son de la musique et du canon. Le Parlement est ouvert.

Le soir, grande réception par Lord

et Lady Dufferin, dans cette même salle du Sénat. On entre, un secrétaire dit le nom à haute voix, on salue leurs Excellences, et on passe.

A partir de ce jour, Ottawa prend une physionomie nouvelle. Deux cents députés, soixante sénateurs et une centaine de personnes plus ou moins intéressées dans les affaires qui se débattent, lui communiquent une animation qui contraste avec son aspect ordinaire. C'est le véritable carnaval. Ils sont joyeux, nos députés, bons enfants pour la plupart, aimant assez le changement que sept ou huit semaines de la vie parlementaire leur procurent. On se revoit, on se serre la main avec chaleur, on s'invite à un bout de soirée, on se raconte la chronique des derniers neuf mois, et quand vient la fonte des neiges, on se sépare en chantant le fameux refrain:

Ah! quels dîners,  
Quels bons dîners

Les ministres nous ont donnés!

Comme le Parlement siège l'hiver, nos aimables visiteurs n'ont pas l'avantage de jouir complètement des beautés d'Ottawa. Une couche de neige dans la capitale et les environs ressemble à s'y méprendre à la couche de neige qui recouvre tout le pays. Il n'ont donc qu'une bien légère idée de nos grandes rues larges et bordées d'arbres, de notre parc déjà fort gentil, de la navigation animée de la rivière et du canal qui coupe la ville. C'est la vue des cascades, et des montagnes qui, du côté du Bas-Canada, forment notre horizon. Ils ne voyent pas non plus la grande pelouse verte, unie comme un velours et émaillée de bouquets de fleurs qui se déroulent en pente douce à la porte du parlement. Point ne connaissent non plus le "chemin des amoureux", l'une des plus jolies promenades du Canada. Mais il leur restent les salles de patin, les concerts, les bazars, les soirées intimes, l'Institut canadien-français avec ses conférences littéraires, sa musique, et ses salles de billards, où ils sont admis "comme les enfants de la maison". Puis le grand théâtre du parlement qui donne tous les jours des pièces politiques, avec accompagnement d'éloquence.

Après tout, ce n'est pas si monotone, et la preuve, c'est que, l'orsque l'on en a goûté, on aime à y revenir.

BENJAMIN SULTE.

### Le Foyer Domestique.

Il nous a été impossible de publier avant ce jour les bienveillantes remarques de notre honorable correspondant, et nous espérons pouvoir toujours mériter son approbation.

Voici sa lettre, datée du mois de Décembre dernier, de St. Jean du Nouveau-Brunswick.

“ Monsieur l'Administrateur.

“ Vous annoncez à vos lecteurs une heureuse nouvelle, en les informant que votre excellente Revue paraîtra désormais une fois chaque semaine. Les nombreux amis de votre Publication attendaient beaucoup, sans doute, de votre habileté et de votre laborieuse persévérance, déjà si bien reconnues du public, mais ils n'osaient croire au prompt succès qui vient aujourd'hui couronner vos efforts.

Non-seulement devez-vous être fier, M. l'Administrateur, du résultat si encourageant de votre noble entreprise, mais de plus, nos familles canadiennes ont le droit de se féliciter sur l'avantage qui leur est offert de puiser hebdomadairement à la source pure et fraîche de cette belle littérature française, dont vos Collaborateurs distingués embellissent le *Foyer Domestique*.

Oh ! je plains le jeune homme qu'une telle lecture ne saurait captiver, le jeune homme qui ne se laisserait pas enivrer par le parfum suave qu'exhalent les fleurs embaumées de la poésie canadienne ?

En effet, notre littérature, à peine sortie de son berceau, il est vrai, mais si éminemment nationale, ne peut manquer de remuer délicieusement l'âme de tout canadien, dont le goût n'a pas été blasé par les publications malsaines qui inondent en ce moment les villes et les campagnes de la France. Religion, Philosophie, Histoire, Belle-Lettres, tout, en un mot, ce qui forme le cœur et développe l'intelligence, tout ce qui délasse l'esprit et fait le bon citoyen, se trouve réuni dans chaque numéro du *Foyer Domestique*. Il n'est donc pas un seul canadien digne de son nom, pas un seul père de famille, attentif au bien-être des siens, qui ne s'empresse d'introduire dans sa demeure votre inestimable Revue, destinée à propager les principes civilisa-

teurs que nous ont légués nos glorieux ancêtres, c'est-à-dire, l'amour de la religion, de la patrie et de nos chères institutions.

Cependant, je regrette beaucoup de voir qu'un trop grand nombre de vos lecteurs ne pensent guère à payer leur abonnement. Ces rétardataires *oublieux* ne réfléchissent pas, je présume, que, par leur singulière négligence, ils compromettent malheureusement l'avenir d'une publication si utile, j'allais dire indispensable, à l'éducation morale et religieuse de la jeunesse canadienne.

Il faut bien que l'Administration du *Foyer Domestique* satisfasse à ses propres obligations pécuniaires. Elle le pourra, si tous les abonnés lui font tenir régulièrement ce qu'ils lui doivent.

Mais espérons que votre œuvre va maintenant recevoir de tous, avec la bénédiction du Ciel, l'encouragement qu'elle mérite.

Agréez, M. l'Administrateur, l'assurance des sentiments distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre tout dévoué.

A. OUELLET, P<sup>TR</sup>E.”

St. Jean (N. B.), Décembre 1877.

### Le major Edmond Mallet.

Nous sommes heureux de trouver dans le *Freeman* de New-York, les lignes suivantes à l'adresse de notre ami, M. le Major Mallet, qui mérite en tous points les éloges de notre confrère :

“ La semaine dernière, nous avons encore eu le plaisir de serrer la main au Major Mallet, qui vient de Tulalip, Territoire de Washington, où il était agent des affaires des Indiens. M. Mallet est un homme d'une éducation supérieure et pratique, l'éducation d'un chrétien sincère. Il avait accepté l'agence Indienne ; mais il croit aujourd'hui devoir résigner au grand regret des pauvres Indiens et de leurs amis. Nous reproduisons l'adresse flatteuse qui lui a été présentée par le R. P. Chirouse et autres, lors de son départ.

Voici cette adresse :

“ *Cher Major*,—J'obéis à un sentiment “ de profonde gratitude en venant vous “ exprimer nos sympathies, au moment “ de votre départ.

“ Depuis le jour de votre arrivée jus- “ qu'au triste moment de votre départ, “ les missionnaires, les agents, les ins- “ tituteurs, les élèves, les Indiens de



"Tulalip, Lummi, Snohomish, Port  
"Madison et Micklehoot ont reconnu  
"en vous leur ami le plus dévoué.

"Votre départ nous afflige profondé-  
"ment. Votre souvenir vivra toujours  
"parmi nous. Acceptez la sincère ex-  
"pression de notre gratitude.

"Toutefois, nous espérons beaucoup  
"de votre digne ami et successeur, le  
"Dr. Alfred N. Marion.

"Adieu, cher major, digne ami. Que  
"le Ciel répande sur vous ses plus  
"abondantes bénédictions!"

#### Projet de Réunion des élèves du Séminaire de St. Hyacinthe.

La réunion, dans une grande fête de famille, de tous les élèves anciens et nouveaux du Séminaire de St. Hyacinthe, depuis si longtemps désirée, va enfin recevoir sa réalisation. Il a été arrêté, dans une assemblée d'anciens élèves tenue à la paroisse de l'Ange-Gardien, le 30 Octobre dernier, qu'une lettre circulaire serait adressée à tous ceux dont les noms et la résidence sont connus. On a l'espoir que, par le moyen, de la Presse, l'invitation arrivera à la connaissance de tous. Le Comité, toutefois, prie ceux à qui parviendra la présente, de la faire *circuler* et d'en donner avis à leurs amis de collège; car il en est plusieurs, sans doute, dont les noms échappent, et plus encore dont la résidence n'est pas connue. Dans tous les cas, qu'on le sache bien, tous ceux qui ont étudié à St. Hyacinthe, soit comme écoliers, soit comme ecclésiastiques, ne fut-ce qu'une année, sont de la famille et de la fête.

#### Faits Divers.

**BAZAR DES ORPHELINS.**—Le Bazar de l'Orphelinat St. Joseph de cette ville s'ouvrira mardi prochain, le 12 du courant, et on nourrit l'espoir que le dévouement des Dames et des Demoiselles qui s'intéressent à cette bonne œuvre saura rencontrer la sympathie publique. Ce sera une occasion favorable pour nos législateurs canadiens-français, actuellement en session, de débiter par une aumône aussi pressante que celle réclamée en faveur de petits enfants qui n'ont plus ni père ni mère.

Ainsi, ne cessons point de redire, avec le poète si noblement inspiré :

Chrétiens, faites l'aumône, faites la charité.  
C'est un Dieu qui l'ordonne, chrétiens ayez pitié!

**UNE BONNE OEUVRE.**—Le Révd. Messire Guillaume, curé d'Embrun, dont le zèle est si actif pour les pauvres, vient de faire un appel à la générosité de ses paroissiens qui a été spontanément accepté par eux. Plus de 80 traîneaux chargés de bois de chauffage sont arrivés à Ottawa, ces jours derniers, pour porter secours aux familles en détresse. C'est par le ministère de la noble et philanthropique société de St. Vincent de Paul, dont le zèle s'exerce perpétuellement, mais d'une manière plus active durant la saison de l'hiver, que se fera la distribution de ce bois.

Honneur donc aux habitants d'Embrun, et à leur digne Pasteur, pour ce secours si généreusement donné.

**SOCIÉTÉ ST. JEAN BAPTISTE.**—L'élection des Officiers généraux de la Société St. Jean Baptiste d'Ottawa, aura lieu Dimanche prochain, à 4 heures de l'après-midi, à l'Institut Canadien.

L'élection des Officiers de la section Notre-Dame se fera le même jour, à 2 heures, à l'Institut.

Celle de la section Ste. Anne, aura lieu également dimanche, à 1 heure de l'après-midi, à la salle des Canadiens-Français de Ste. Anne.

**PROPAGATION DE LA FOI.**—Les recettes de l'année 1876 ont été de 5 millions 930 mille 950 francs; l'excédent de l'année précédente était de 139,450 fr., ce qui forme un total de 6 millions 70 mille 400 francs.

Cette somme se divise comme suit :

L'Europe .....	5,719,532 fr.
L'Amérique.....	164,452 "
L'Afrique.....	33,050 "
L'Asie.....	12,562 "
L'Océanie.....	10,343 "

La distribution de ces dons a été com-  
mesuit :

Missions d'Asie.....	2,448,640 fr.
— d'Europe.....	977,106 "
— d'Amérique.....	855,913 "
— d'Afrique.....	752,239 "
— d'Océanie.....	526,707 "

Les frais de publication des *Annales* s'élèvent à 297,419 fr., et les frais d'administration à 36,626 fr. Les *Annales* sont tirées actuellement à 242,000 exemplaires.

Il reste une somme de 175,147 fr. au compte de l'année 1877.

**AUX FAMILLES.**—Une visite récemment faite chez Mr. A. DeGuise, épiciier, rue Dalhousie, nous a fait voir que cette maison de commerce renferme un assortiment très-varié d'effets, et de la première qualité. L'annonce que nous publions dans notre Numéro de ce jour, d'ailleurs, le démontre suffisamment. Une visite est sollicitée.

L'article de M. Gustave Smith, sur la musique, est forcément remis au prochain numéro.

# Agents du Foyer Domestique.

<i>Paroisses.</i>	<i>Noms des Agents.</i>
Arthabaskaville.....	Aimé Dion
Arthabaska(sta.).....	Louis Foisy
Ancienne-Lorette.....	George Dufresne
Aston Station.....	A. Ouellet
Aylmer.....	J. L. Dumouchelle
Baie St. Paul.....	O. A. Clément
Becancour.....	Dlle. M. L. E. Rivard
Bedford.....	E. R. Demers
Beauharnois.....	J. A. Painchaud
Beaumont.....	G. H. Couture
Beauport.....	Laz. Chamberland
Berthier (en haut).....	R. E. Pelland
Bienville.....	Paschal Morin
Boucherville.....	L. Normandin.
Broughton-Est.....	Louis Beaudoin
Buckingham.....	Thos. Dechêne, Inst.
Cacouna.....	H. St. Jorre, N. P.
Chambly (Bassin).....	W. Vallée
ChAMPLAIN.....	Nap. Hardy, M. de P.
Canrobert.....	Frs. Meunier, N. P.
Cap Chatte.....	Thelesphore Roy
Cap Rosier.....	J. A. LeBel
Charlesbourg.....	J. M. Tremblay
Chicoutimi.....	J. O. Tremblay
Coaticook.....	Ferrier Chartier
Côteau du Lac.....	J. H. Rondeau
Coteau Landing.....	L. A. Gladu, Notaire.
Deschambault.....	A. D. Hamelin
Durham-Sud.....	F. Préfontaine
Gentilly.....	S. Brunelle
Granby.....	S. E. Bergeron
Grand Metis.....	Jules Martin
Grand Pabos.....	Thos. Soucy
Hâvre-aux-Maisons.....	I. Mad. P. L. Joncas
Hbertville.....	N. P. Gagné
Hemmingford.....	J. A. V. Amirault
Hochelaga.....	Dr. F. A. Mousseau, MD
Iberville et St. Jean.....	Jean Bourguignon
Isle Perrot.....	M. S. Jébin
Jeune Lorette.....	J. G. Vincent
Joliette.....	Laurent Desaulniers
Kanouraska.....	L. C. Bégin
Lachine.....	Fabien Caisse
La Patrie.....	A. B. Gendreau
Laprairie.....	Julien Brosseau
La Présentation.....	Alexis Milet
L'Islet.....	Mad. Ve E. Ballantyne
L'Acadie.....	Olivier Belle
L'Anse à Giles.....	I. O. Giasson, N. P.
L'Assomption.....	J. Z. Martel
Lawrenceville.....	A. C. Tétu
Lauzon [Village].....	P. A. Bourget
Longueuil.....	F. X. Valade
Ma-couche.....	J. O. Lamarche
Malbaie.....	Elie Auger, N. P.
Matane.....	T. P. Paradis
Montmagny.....	S. Vallé, N. P.
Monte Bello.....	Charles Major
Maria.....	F. S. Cyr
Montreal [Cité].....	Ignace C. St. Amour
N.-D. de Lévis.....	Elzéar Bédard
N.-D. du Sac-Cœur.....	Joseph Parant
N.-D. du Lac.....	St. J. Israël Dumais, N. P.
Piopolis.....	Chs. F. X. Langlois
Pointe-Claire.....	Dr. F. E. Valois, M.D.
Pointeaux Tremb.....	N. Blais
Pointe du Lac.....	Louis Comeau, jr.
Portneuf.....	F. X. T. Hamelin
Quebec [Cité].....	J. O. Filteau
Rigaud.....	J. Charlebois
Rivière.....	Alphonse Couillard
Rivière aux Renards.....	D. V. Pelletier
Rivière-du-Loup.....	Irenée Gravelle
Saut-au-Roc.....	J. B. Beauchamp
Sault Montm'cy.....	Jos. Cazeau
Sherbrooke.....	C. Gélinas
Somersel.....	H. Jutras
Sorel.....	J. O. Weillbrenner.
Stanford.....	Messire J. ME Janelle
Stockwell.....	M. Patenaude
Ste Adèle.....	O. Lafleur
Ste Agathe.....	Laz. Boulanger
Ste Agathe.....	A. Marie

<i>Paroisses.</i>	<i>Noms des Agents.</i>
St. Aimé.....	P. Gélinas
St Ambroise.....	Ol. Vigneault
St Anselme.....	P. Fortier
St Antoine.....	L. J. Cartier
St Arsène.....	Elie Martin
St Augustin.....	M. C. East
St Alban.....	Sifroid Leclerc
St Alexis.....	Dlle. Mathilde Omon
St Albert.....	Prud. Lainesse
St Anicet.....	S. F. Bourgeault
Ste Anne.....	Marcel Côté
Ste Anne Lapoca.....	Germain Lévesque
Ste Anne la Péra.....	J. Marcotte
Ste. Anne.....	Isaël Dufresne, Inst.
St Alexandre.....	A. A. L. Brien
Sandy Bay.....	Prosper Paradis, March.
Ste Brigitte.....	M. Houde, M. de P.
St Casimir.....	F. X. Gingras.
Ste Cécile.....	J. Landry.
St Césaire.....	J. E. Gaboury
Ste Claire.....	J. E. LeRoy
St Cyrille.....	J. B. Cloutier
St Camille.....	G. Crépeau
St Charles.....	Joseph Montminy
Ste Clothilde.....	Camille Gélinas
St. Constant.....	Alphonse Lanctôt
Ste Croix.....	J. Hamel
St Denis.....	A. Dupuis
St Esprit.....	Chas. Dalpé
St Edouard.....	Eusebe Cinq-Mars
Ste Edwidge.....	J. Courtemanche
St. Eustache.....	Daniel Ethier
St Fabien.....	V. Roy
Ste Famille.....	Alph. Drouin
Ste Foye.....	Félix Belleau
St Flavie, [Stat.].....	Ant. Berubé
St François du Lac.....	P. R. Robillard
St Frédéric.....	L. G. A. Legendre
Ste Flavie.....	Joseph Fournier
St. George.....	F. X. Roy
Ste. Geneviève.....	D. Lacourcier
St Germain.....	Mad. Ve. E. B. Paré
St Gervais.....	Ferdinand Aubé
St Guillaume.....	H. Mercier
Ste Hénédine.....	Jos. Mercier
Ste. Hélène.....	B. Michaud
St Henri.....	Gilbert Roy
St Hermas.....	Benj. Beauchamp,
St Honoré.....	Pierre Boucher
St Hilaire [Villag.].....	Arthur Goulet
St Hugues.....	E. Lafontaine
St Hyacinthe.....	J. de Labroq.-Taché
St Isidore.....	F. T. Langevin
St Jacques.....	J. E. Ecrement
St Jacques le Min.....	J. O. Poirier
St Janvier.....	D. Desrochers
St Jean.....	Jean Bourguignon
St Jean-Baptiste.....	L. G. E. Goulet, M. P.
St Jean [I. O.].....	F. Turcotte
St Jean Chryst.....	I. J. E. Derome
St Jean-Port-Joli.....	Dlle. M. Fournier
St Jérôme.....	E. Marchand, M. de P.
Ste Julie.....	Joseph Collette
Ste Justine.....	J. A. Raizenne
St Joseph.....	Dlle Anaïs Arcan
St Joseph.....	T. Samson
St Lambert.....	Magl. Brochu
Saint-Laurent.....	Dr. I. LeCavalier, M.D.
St Léon.....	S. Lesage
St Léonard.....	Dr. Max. Bellemare
St Lin.....	Charlemagne Laurier
St L. de Gonzague.....	D. Vachon
St. Michel.....	Dr. L. J. Bourret, M. D.
St Malo.....	Moïse Roy
Ste Marguerite.....	C. C. Lajeunesse
Ste. Marie du Monoir.....	Vildac Langevin
St. Mathieu.....	Théophile Lévesque
St Maurice.....	P. M. Pacaud
St. Maurice.....	G. E. Bistodeau
St Michel.....	Dr. E. S. Belleau, M.D.
St. Moïse.....	Jos. Smith, M. de P.
St. Norbert.....	G. E. Bistodeau
St Placide.....	B. J. Bertrand

<i>Paroisses.</i>	<i>Noms des Agents.</i>
St Pie.....	M. D. Mounier
St Pierre les Bec.....	Ths. Phillips
St Pierre.....	Mad. Ve. S. Bacon
St R. des Aulnais.....	George Gagnon
St Roch.....	J. B. Paquet
St Romual.....	Damasse Roberge
St Sébastien.....	J. F. Godreau, N. P.
St Simon.....	Dlle. S. Bernier
St Stanislas.....	Leon Perrault
St Sulpice.....	J. Royal
St Tite.....	J. N. Buist
Ste. Thérèse de Blainville.....	Aug. Séguin.
St Thomas Pierv.....	H. Pitt
St Valerien.....	P. S. Grandpré
St Vincent de P.....	Joseph Paré
Trois-Riv. [Cité].....	Frs. Belanger
Terrebonne.....	Capt. J. C. Auger,
Tessierville.....	H. Parant
Trois-Riv. [Cité].....	Eph. Dufresne, Av.
Valmont.....	Onésime Landry
Valletort.....	Louis Paradis, jr.
Yamachiche.....	Arthur Lacerte
Yamaska.....	P. Beaupré
Warwick.....	Ls. Triganne

## ONTARIO.

N.-D. de Lourdes.....J. N. Lévis  
 Pembroke.....Dr. J. A. Desloges  
 Sandwich.....Alb. Bondy, Ins  
 St. Eugène.....S. Labrosset.

## MANITOBA.

Winnipeg.....J. P. M. Lecours,

## NOUVEAU-BRUNSWICK.

Bathurst.....Hill Haché, March  
 Bouctouche.....G. A. Girouard  
 Caraquette.....Théot. Blanchard  
 Caron Brook.....Théodore Pelletier  
 Edmundston.....Geo. A. Bois, M. D. P.  
 Memramcook.....A. M. Vienneau  
 Petit Rocher.....O. Turgeon, March.  
 Shédiac.....Calixte Galland

## NOUVELLE-ÉCOSSE.

Clare.....Dr. A. P. Landry, M D  
 Cité d'Halifax.....J. B. LeBlanc  
 D'Écousse.....R. Benoit, Insp. d'E.

## ISLE DU PRINCE-ÉDOUARD.

Egmont Bay.....I. O. Arsenaull, M.P.P.

## ÉTATS-UNIS.

Aurora.....Louis Raymond  
 Concord.....Chs. Pelissier  
 Chicago.....  
 Chippewa Falls.....Dr. Jos. Fortier, M. D.  
 Danielsonville.....L. J. Tétrault  
 Detroit.....B. C. Gagnon  
 Fall River.....Nap. Milotte  
 Fond du Lac.....Nicolas Lamouche  
 Grosvenordale.....F. B. Lafrenière  
 Marquette.....Rev. M. H. P. Rousseau  
 Northampton.....A. Menard  
 Nashua.....Joseph Landry  
 Springfield.....W. Proulx  
 St. Albans.....Dr. G. Thibault, M.D.  
 St. Louis.....Md. A. Boislinière.  
 Vermillionville.....A. H. Monnier, jr  
 Woonsocket.....  
 Worcester.....Félix Charbonneau

## FRANCE.

A. Sauton, libraire, 41, rue du Bac, à Par



# BULLETIN DES ANNONCES.

Comme le **Foyer Domestique** pénètre dans toutes les Paroisses et Villes de la Province de Québec, et autres Centres français du Canada, on a résolu de publier sur le COUVERT DU **Foyer** les Annonces des Marchands et Industriels qui nous seront adressées, à raison de 10 cents par ligne, pour la 1<sup>re</sup> insertion, soit \$2.00 pour un carré de 20 lignes, et moitié prix pour chaque insertion subséquente.

## HISTOIRE DES INSTITUTIONS CHARITABLES DU CANADA.

Depuis leur Fondation jusqu'à nos jours.

Cet Ouvrage, en cinq volumes, est publié par Livraison de 150 pages, et le prix est de \$1.00 par livraison, les frais de Port compris.

Cet Ouvrage est approuvé par la plupart des Evêques du Canada.

La 1<sup>re</sup> Livraison est maintenant en vente au Bureau du *Foyer Domestique*, à Ottawa, qui est le seul dépôt pour la vente de cet Ouvrage.

S'adresser, par lettre, à  
STANISLAS DRAPEAU.

[9<sup>e</sup> Année.]

## LA GAZETTE DES FAMILLES,

Revue Religieuse, Littéraire et Agricole.

Recommandée par NN.SS. l'Archevêque de Québec, les Evêques de Montréal, d'Ottawa, de Rimouski, des Trois-Rivières, de Sherbrooke et de St. Hyacinthe.

Cette **Revue**, spécialement destinée aux familles, paraît les 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois, par livraison de 16 pages, double colonne, formant à la fin de l'année un magnifique volume de 383 pages de matières des mieux choisies et propres à l'instruction de la famille et à charmer ses loisirs.

Mr. l'Abbé E. GULMET en est le Rédacteur-en-chef.

ABONNEMENT : Canada... \$1.00 par année.  
Etats-Unis. 1.10 do.  
Europe..... 1.50 do.

On s'abonne chez tous les maîtres de poste, et aussi par lettre adressée à Mr. l'Administrateur de la *Gazette des Familles*, à Ottawa.

Nous sommes en mesure de pouvoir fournir aux nouveaux abonnés toutes les livraisons parues durant l'année de 1877, à raison de \$1.00.

## CHANTS D'ÉGLISE.

Un **Sanctus**, Chœur à deux voix, avec accompagnement d'orgue, est mis en vente à l'imprimerie du *Foyer Domestique*.

ACSSI

**Prosternez-vous !** Cantique pour l'Elevation.—Grand Chœur avec Duo.

**PRIX :—50 Cents** pour 12 copies.

Ottawa, 1<sup>er</sup> Juin 1877.

## Nouvel Etablissement D'ÉPICERIES

EN GROS ET EN DETAIL

Coins des rues Cathcart et Dalhousie

OTTAWA.

Le Soussigné vient d'ouvrir un **MAGASIN D'ÉPICERIES** qui comprend un choix complet, varié et bien choisi d'articles d'Épiceries et de Liqueurs de première qualité, tels que

**Eaux de Vie** de Martel, Hennessy & Cie., Dubois & Frère & Cognac, Jules Duret, Duval Dubois, en bouteilles et petits flacons, à l'usage des voyageurs et touristes.

**Gin** de J. De Kuyper,

**Old Tom Gin,**

**Whisky Ecossais,**

**Champagne Mousseux**, par chopine et demi gallon.

**Curaçao,**

**etc., etc.**

**AUSSI**

Un grand assortiment de **Faïence** et **Verreries**, le tout ayant été acheté au comptant dans les meilleurs Maisons d'importations de Montréal. On sollicite une visite des amis et du public en général, vu que les prix très-réduits de tous ces articles défient toute compétition.

**A. DeGUISE.**

Ottawa, 30 Février 1878.

## Ed. PHILBERT,

**AVOCAT,**

Prend toutes poursuites et défenses, Civiles ou Criminelles.

Bureau : 114, Québec, rue St.

Pierre,

Bureau de *Jeunes Auteurs*, Syndic Officiel.

DOMICILE : No. 10, Rue des Commissaires, St. Roch, Québec.

HEURES DE BUREAU : De 9 A.M. à 5 P.M



[Nouvelle Route Pour Ottawa.]

LA PLUS DIRECTE ET LA PLUS COURTE  
PAR LE  
**Chemin de Fer Montréal  
Ottawa et Occidental.**

Le et après JEUDI, le 27 courant, les Trains réguliers partiront tous les jours comme suit :

**MIXTE EXPRESS**  
Pour Hull et les Stations  
intermédiaires..... 7.00 a.m. 4.50 p.m.  
St. Jérôme..... 4.00 p.m.

**DE RETOUR.**  
Laisse Hull..... 6.30 a.m. 4.00 p.m.  
Laisse St. Jérôme..... 8.00 p.m.

Des arrangements ont été faits à Ottawa pour le transport des passagers allant à et venant de Hull, pour 25 cts.

DUNCAN MACDONALD,  
Gérant.

## F. Martineau, PEINTRE et VITRIER,

Nos. 501 et 505,

RUE Ste. CATHERINE,

A toujours en mains un assortiment complet

**d'Huiles,  
Peintures,  
et vitres,**

de toutes espèces et qualités qu'il vend à des conditions favorables, et à des prix extrêmement réduits.

On sollicite une visite.

Montréal, Janvier 1878.

## J. B. MAJOR, AVOCAT, PAPINEAUVILLE, P.Q.

IMPRIMERIE

DU

**Foyer Domestique.**

On exécute à cette Imprimerie des Impressions de tous genres, avec promptitude et à bas prix.